



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 août 2023
Français
Original : anglais

Application des résolutions [2139 \(2014\)](#), [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#), [2332 \(2016\)](#), [2393 \(2017\)](#), [2401 \(2018\)](#), [2449 \(2018\)](#), [2504 \(2020\)](#), [2533 \(2020\)](#), [2585 \(2021\)](#), [2642 \(2022\)](#) et [2672 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 5 de la résolution [2672 \(2023\)](#), dans lequel le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui soumettre régulièrement, et au moins tous les 60 jours, un rapport sur l'application des résolutions [2139 \(2014\)](#), [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#), [2332 \(2016\)](#), [2393 \(2017\)](#), [2401 \(2018\)](#), [2449 \(2018\)](#), [2504 \(2020\)](#), [2533 \(2020\)](#), [2585 \(2021\)](#), [2642 \(2022\)](#) et [2672 \(2023\)](#) par toutes les parties au conflit concernées en République arabe syrienne.

2. Les informations présentées ci-après reposent sur des données auxquelles les entités des Nations Unies ont eu accès et sur des renseignements provenant du Gouvernement syrien et d'autres sources pertinentes. Les données communiquées par les entités des Nations Unies concernant l'aide humanitaire qu'elles acheminent portent sur les mois de juin et de juillet 2023.

II. Principaux faits nouveaux

Points essentiels

1. La décision prise par le Conseil de sécurité, dans sa résolution [2672 \(2023\)](#), d'autoriser les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution à utiliser le point de passage frontalier de Bab el-Haoua est arrivée à échéance le 10 juillet. Le 13 juillet, le Gouvernement syrien a accordé à l'Organisation des Nations Unies l'autorisation de se servir du point de passage de Bab el-Haoua pendant six mois pour acheminer de l'aide depuis la Türkiye vers le nord-ouest de la République arabe syrienne. Les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution restent déterminés à fournir une assistance essentielle à travers la frontière, respectueuse des principes établis, aux millions de personnes qui en ont besoin dans le nord-ouest du pays.



2. Employant tous les moyens à sa disposition, l'Organisation a continué d'utiliser les points de passage de Bab el-Salam et de Raaï pour l'acheminement de son aide et les déplacements de son personnel à travers la frontière. Au cours de la période considérée, 225 camions sont entrés en République arabe syrienne par ces deux points de passage. Depuis le 14 février, l'ONU a mené à bien 170 missions interinstitutions à travers la frontière en utilisant ces deux points de passage.

3. Du 1^{er} juin au 10 juillet, 20 convois transfrontières, soit 1 079 camions, sont entrés dans le nord-ouest de la République arabe syrienne depuis la Türkiye par le poste frontière de Bab el-Haoua.

4. Les hostilités se sont poursuivies, en particulier dans le nord du pays, sous forme de raids aériens, de frappes de drones, de bombardements et d'affrontements au cours desquels des civils ont été blessés.

5. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a confirmé que les hostilités avaient fait, parmi les civils, au moins 54 morts (dont 10 femmes et 16 enfants) et au moins 61 blessés (dont 12 femmes et 20 enfants).

6. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont continué d'apporter une aide humanitaire sur l'ensemble du territoire syrien. Le Programme alimentaire mondial a notamment distribué des denrées alimentaires à 5,5 millions de personnes en juin et à 2,6 millions de personnes en juillet, dans les 14 provinces.

7. L'accès fiable à une eau salubre en quantité suffisante dans le nord de la République arabe syrienne est demeuré problématique. La station de pompage d'eau d'Alouk a cessé d'opérer le 21 juin. Les cas de choléra devraient augmenter en raison de la hausse des températures pendant la saison chaude et de la disponibilité limitée de l'eau.

8. Le 23 juin, un onzième convoi traversant les lignes de front, constitué de 10 camions, est entré dans le nord-ouest de la République arabe syrienne.

Point de la situation humanitaire

3. Les hostilités et les opérations militaires se sont poursuivies durant la période considérée, touchant les civils dans le nord du pays en particulier. Des habitants ont été tués ou blessés à la suite de raids aériens, de frappes de drones, de pilonnages terrestres, d'assassinats ciblés, d'attaques perpétrées au moyen de divers types d'engins explosifs improvisés et de tirs d'armes. Elles ont touché des zones résidentielles densément peuplées dans les villes et les villages, faisant des victimes civiles, et ont endommagé des biens de caractère civil, dégradant encore l'accès aux services de base et aux moyens de subsistance.

4. La zone de désescalade d'Edleb a connu une nette aggravation des hostilités pendant la période considérée. Des faits violents, notamment plusieurs séries de raids aériens et de frappes de drones, des duels d'artillerie, des tirs de roquettes et quelques accrochages entre des groupes d'opposition armés non étatiques et les forces gouvernementales et progouvernementales, ont continué d'être signalés sur des lignes de front à Edleb, dans l'ouest d'Alep, à Lattaquié et à Hama, faisant parfois des victimes civiles.

5. Les hostilités se sont également sensiblement intensifiées dans le nord et le nord-est du pays : des épisodes violents, notamment des tirs de roquettes et des duels d'artillerie, ont été signalés de part et d'autre des lignes de front dans les provinces d'Alep, d'Edleb, de Raqqa et de Hassaké et ont fait des victimes parmi les civils et endommagé des biens de caractère civil.

6. Daech, désigné comme groupe terroriste par le Conseil de sécurité, a continué de lancer des attaques, notamment contre des civils, dans le nord et le centre de la République arabe syrienne ainsi que dans la partie désertique centrale.

7. Dans le sud-ouest, les affrontements et les atteintes à la sécurité se sont poursuivis dans la province de Deraa, sous forme de frappes aériennes, de bombardements, d'assassinats ciblés et d'attaques contre des postes de contrôle, d'échanges de tirs et d'affrontements limités, auxquels ont participé bon nombre d'acteurs, tels que des groupes armés non étatiques, des forces gouvernementales et progouvernementales et des éléments non identifiés.

8. La situation humanitaire en République arabe syrienne a continué de s'aggraver, les besoins ayant atteint un point culminant depuis le début du conflit, du fait de la diminution des ressources, de l'épidémie de choléra, de la rudesse des conditions estivales, notamment des vagues de chaleur, de la persistance des violences et de l'insécurité, des déplacements de population et des vulnérabilités connexes, ainsi que de la dégradation de la situation économique. Quelque 15,3 millions de personnes, dont une moitié de femmes et de filles, avaient besoin d'une aide humanitaire et 4,1 millions vivaient dans des conditions extrêmes ou catastrophiques.

9. La détérioration des conditions économiques, notamment la dépréciation de la livre syrienne jusqu'à un plancher historique, et les pénuries chroniques de carburant ont considérablement entravé la capacité des habitants de satisfaire leurs besoins alimentaires immédiats et de conserver leurs moyens de subsistance. En juin, les prix des denrées alimentaires ont continué de monter en flèche dans le pays. Le coût moyen national du panier alimentaire de référence du Programme alimentaire mondial (PAM) a augmenté de 27 % au premier semestre de 2023.

10. Sur le plan de la sécurité alimentaire, aucun signe d'amélioration n'a été constaté. Quelque 12,1 millions de personnes ont fait face à une insécurité alimentaire aiguë. Depuis le début du mois de juillet, se heurtant à un déficit de financement sans précédent, le PAM a cessé de fournir une aide alimentaire à 2,5 millions de personnes sur les 5,5 millions qui en dépendaient chaque mois. Le PAM a besoin d'au moins 155 millions de dollars pour acheminer chaque mois une aide alimentaire d'urgence à ces 2,5 millions de personnes et distribuera des rations réduites jusqu'à la fin de 2023.

11. Des millions de personnes en République arabe syrienne n'ont pas un accès fiable à une eau salubre en quantité suffisante. Les déficits hydriques ont été exacerbés par les conditions estivales et les vagues de chaleur ayant touché la Méditerranée orientale et le Moyen-Orient, associés à la faiblesse du débit de l'Euphrate, à la dégradation des infrastructures hydrauliques, à des coupures d'électricité et à d'autres perturbations du réseau de distribution d'eau. Les effets devraient s'aggraver au cours de l'été alors que la propagation du choléra continue de présenter un risque élevé pour la santé. Près des deux tiers des stations de traitement des eaux, la moitié des stations de pompage et un tiers des châteaux d'eau ont été endommagés depuis le début du conflit. Cette situation a entraîné des pertes considérables de récoltes et de revenus, une augmentation des maladies transmises par l'eau et des taux de malnutrition, des difficultés accrues liées à la gestion de l'hygiène menstruelle des femmes et des filles ainsi que des risques supplémentaires

en matière de protection, notamment le risque de violence fondée sur le genre, en particulier pour les femmes et les filles.

12. La grave pénurie d'eau, la perturbation des réseaux de distribution d'eau en été et les difficultés d'accès à des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène et à des soins de santé appropriés et suffisants dans l'ensemble du pays ont accentué la dépendance des ménages à l'égard de ressources en eau insalubres, ce qui a favorisé la propagation du choléra. Au 15 juillet, plus de 184 300 cas de diarrhée aqueuse aiguë avaient été signalés dans les 14 provinces depuis le début de l'épidémie de choléra en août 2022. Le taux de létalité dans les zones touchées était de 0,07 %, ce qui se situe dans la norme mondiale acceptable. On s'attend à l'apparition de nouveaux cas pendant la saison sèche et du fait que l'immunité de six mois conférée par le vaccin anticholérique oral à dose unique, fourni en décembre 2022 par le Ministère de la santé avec le soutien de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de Gavi, devrait diminuer.

13. La station de pompage d'eau d'Alouk est à l'arrêt depuis le 21 juin, date à laquelle la ligne électrique qui la reliait à la sous-station de Darbassiyé a été coupée. La station d'Alouk a été opérationnelle du 31 mai au 20 juin, sa capacité étant limitée et les interruptions fréquentes pendant la période considérée. Les techniciens de la compagnie des eaux de l'État ont déclaré ne pas y avoir eu accès depuis le 17 août 2022. Avant cela, les équipes d'entretien avaient pu s'y rendre en franchissant les lignes de front à maintes occasions pour y effectuer des réparations lorsqu'elle était alimentée en électricité et pouvait donc fonctionner. Les arrêts et la capacité réduite ont régulièrement entravé l'accès de plus de 960 000 personnes à l'eau, notamment celles vivant dans des camps comme celui de Hol. La distribution d'eau au moyen de camions-citernes s'est poursuivie et les partenaires humanitaires ont prévenu que l'approvisionnement en eau potable de la ville de Hassaké et des communes et camps environnants atteignait un niveau plancher alarmant et sans précédent.

14. Un accès limité à l'eau potable et à l'eau d'irrigation agricole, à la suite du dérèglement du système de distribution d'eau, notamment à la station d'eau de Khafsé et à la station de pompage d'Aïn el-Beida, a encore été signalé dans la ville de Bab et ses environs, touchant environ 185 000 personnes. Il faudrait un montant de 2,5 millions de dollars pour la remettre en état. Des évaluations techniques de la principale ligne d'approvisionnement de la ville de Bab sont en outre nécessaires.

15. Quelque 49 100 personnes, dont 94 % de femmes et d'enfants, sont restées dans le camp de Hol, où les conditions de sécurité sont demeurées précaires et la situation humanitaire extrêmement difficile, en particulier dans l'annexe, où plus de 7 442 nationaux de pays tiers étaient privés de liberté et où l'accès des intervenants humanitaires était restreint. Le 21 juillet, la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste s'est dite profondément préoccupée par le traitement affligeant d'enfants qui auraient été détenus indéfiniment dans des conditions proches d'un emprisonnement dans le nord-est de la République arabe syrienne, où ils ont été séparés de force de leur mère. La Rapporteuse spéciale a déclaré que les conditions dans les camps de Hol et Roj constituaient une détention massive arbitraire et à durée indéfinie, sans aucune perspective de procédure judiciaire pour les personnes détenues.

16. Depuis septembre 2019, l'ONU ne bénéficie pas d'un accès humanitaire aux quelque 10 500 personnes qui vivent dans de terribles conditions à Roukban et ont un accès limité à des denrées alimentaires essentielles, à l'eau, aux soins de santé et à d'autres services de base. L'Organisation et le Croissant-Rouge arabe syrien attendent toujours d'être autorisés à exécuter, après l'avoir élaboré conjointement, le plan opérationnel d'une mission exigeant le franchissement de lignes de front à Roukban

et destinée à fournir une aide humanitaire, consistant notamment à procéder à des vaccinations, à évaluer les besoins et à appuyer les départs volontaires. Le plan avait été communiqué à toutes les parties prenantes entre la fin mois d'août et le début du mois de septembre 2022 mais n'a toujours pas été approuvé.

Point de la situation générale

17. L'Envoyé spécial et l'Envoyée spéciale adjointe du Secrétaire général pour la Syrie ont poursuivi leurs concertations diplomatiques avec diverses parties syriennes, régionales et internationales lors de réunions à Genève, Berne, Paris, Moscou, Istanbul (Türkiye), Oslo, Bruxelles, Beyrouth, Astana et Rome, s'entretenant parfois en ligne. Ils ont observé que la relance, depuis plusieurs mois, de l'action diplomatique en République arabe syrienne ne s'était pas encore traduite par des solutions réelles permettant de répondre aux préoccupations immédiates des Syriens, de renforcer la confiance entre les parties et de progresser vers un règlement politique conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité. Dans ce contexte, l'Envoyé spécial est resté en contact étroit avec les parties concernées, toujours dans la perspective de convoquer de nouveau la Commission constitutionnelle dans les meilleurs délais et de la voir accomplir des progrès et des résultats concrets.

18. L'Envoyé spécial et l'Envoyée spéciale adjointe ont continué de souligner qu'il importait de répondre aux inquiétudes des Syriens en matière de protection et de clarifier le sort des personnes détenues, enlevées ou portées disparues. En marge de la vingtième réunion internationale de haut niveau sur la République arabe syrienne organisée au Kazakhstan dans le cadre du processus d'Astana, l'ONU a participé à une réunion du Groupe de travail sur la libération de personnes détenues ou enlevées, la restitution des dépouilles et l'identification des personnes disparues. L'Envoyé spécial et l'Envoyée spéciale adjointe ont demandé aux États Membres influents d'insister pour faire avancer ce dossier crucial, proportionnellement à la gravité de la situation. Dans le cadre de l'adoption, le 29 juin, de la résolution 77/301, par laquelle l'Assemblée générale a créé l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne, l'Envoyé spécial et l'Envoyée spéciale adjointe ont préconisé la mise en place de cette nouvelle institution, conformément à la recommandation du Secrétaire général en date d'août 2022.

19. L'Envoyée spéciale adjointe est restée en contact étroit avec des associations et des réseaux de femmes ainsi que des organisations dirigées par des femmes dans l'ensemble de la République arabe syrienne et dans les pays voisins. Dans l'exposé sur le Mouvement politique féminin syrien qu'il a présenté à l'Assemblée générale en juin 2023, l'Envoyé spécial a fait part de son engagement constant en faveur d'une participation véritable des Syriennes au processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens, sous les auspices de l'ONU. Un système de rotation des membres du Comité consultatif des femmes syriennes a été lancé en juillet 2023 pour permettre la participation d'un nouveau groupe de Syriennes. Le Bureau de l'Envoyé spécial a également poursuivi ses concertations régulières avec les représentants de la société civile syrienne en vue de faciliter le dialogue intersyrien sur les questions liées au processus politique.

20. Dans le contexte des travaux du Groupe international de soutien pour la Syrie, l'Envoyée spéciale adjointe a organisé durant la période considérée deux réunions du Groupe de travail sur l'accès humanitaire. Elles étaient axées sur diverses demandes importantes visant à faciliter la mise en place de solutions durables permettant de répondre aux besoins vitaux.

Protection

21. Du 1^{er} avril au 21 juillet, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a étayé des actes dans le pays qui ont fait, parmi les civils, 54 morts (dont 10 femmes et 16 enfants) et au moins 61 blessés (dont 12 femmes et 20 enfants), à la suite de raids aériens, de frappes terrestres, d'attaques commises à l'aide d'engins explosifs improvisés, de tirs croisés, d'assassinats ciblés, de descentes et d'opérations d'arrestation, auxquels ont participé toutes les parties au conflit. Des civils, en particulier des enfants, ont continué d'être tués et mutilés par des mines et des restes explosifs de guerre dans les zones contrôlées par les diverses parties au conflit.

22. Dans le contexte des hostilités, un grand nombre de ces attaques semblent avoir été menées sans qu'il n'ait tenu compte de leurs effets sur les civils et les biens de caractère civil, en violation des principes de distinction, de proportionnalité et de précaution consacrés en droit international humanitaire. Le 25 juin, 9 personnes, dont au moins 2 civils, ont été tuées et au moins 30 autres, dont 4 garçons, ont été blessées à la suite, semble-t-il, de nombreuses frappes aériennes sur une zone située entre le marché aux légumes et aux épices et l'école secondaire Sina, dans la ville de Jisr el-Choughour (partie ouest de la province d'Edleb). Des frappes aériennes et terrestres intenses ayant fait des victimes civiles et endommagé des biens de caractère civil ont également été signalées dans des zones densément peuplées, notamment dans les villes de Tell Rifaat (partie nord de la province d'Alep) et de Salhab (partie ouest de la province de Hama) ainsi que dans le camp Amal, situé dans les faubourgs de la ville d'Afrin.

23. Les Syriens ont continué de subir des violations des droits humains et des atteintes à ces droits, notamment des assassinats ciblés, des arrestations et détentions arbitraires, des décès en détention et des atteintes à leur liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association, dans les zones contrôlées par les différentes parties au conflit.

24. La période considérée s'est encore caractérisée par des actes au cours desquels des civils ont été tués ou blessés par des inconnus qui seraient affiliés à des groupes armés, notamment à Daech, ou par des mines et restes explosifs de guerre alors qu'ils tentaient d'assurer leur subsistance.

25. Le HCDH a continué de recueillir des informations sur des cas systématiques de privation arbitraire de liberté, de torture et de mauvais traitements, de disparitions involontaires ou forcées et de décès en détention par diverses parties au conflit. Des cas de harcèlement et d'intimidation, notamment au moyen de menaces verbales, d'agressions physiques, d'arrestations et de détentions arbitraires ainsi que des mauvais traitements ont continué d'être signalés dans les zones contrôlées par les forces gouvernementales ou progouvernementales ainsi que par des groupes armés non étatiques. Parmi les victimes figuraient notamment des journalistes, des militants actifs dans les médias sociaux ou des personnes exprimant leur désaccord avec l'action des autorités locales. Selon ces rapports, les personnes arrêtées n'étaient, dans la plupart des cas, pas informées des motifs de leur privation de liberté, elles n'avaient souvent pas accès à un avocat et leur famille ne savait rien de leur sort ou du lieu où elles se trouvaient.

26. La Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne du Conseil des droits de l'homme a noté dans son rapport publié le 10 juillet que les personnes vivant dans les zones du pays contrôlées par le Gouvernement ou par des groupes armés non étatiques couraient un risque important de subir de la torture et de mauvais traitements. Elle a également indiqué que des dizaines de milliers de Syriens étaient toujours portés disparus et que la plupart d'entre eux avaient été victimes de disparitions forcées de la part des forces gouvernementales.

27. Au cours de la période considérée, deux faits confirmés concernant des établissements scolaires ont été signalés. Le 25 juin, une frappe aérienne près d'un marché à Jisr el-Choughour (province d'Edleb) a fait des victimes civiles et endommagé l'école Kafir. Une partie de l'école était utilisée par un groupe armé non étatique à des fins militaires. Le même jour, une école du village de Kafr Nouran (province d'Alep) a été touchée par une frappe aérienne, qui n'a causé que des dégâts matériels.

28. Pendant la période considérée, un fait concernant un centre de soins a été signalé à Tell Rifaat : au cours d'un raid aérien, un hôpital de la ville a été touché et mis hors d'usage et quatre personnes ont été blessées.

Intervention humanitaire

29. Au cours de la période considérée, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont continué d'apporter une aide humanitaire dans l'ensemble de la République arabe syrienne (voir tableau 1). Le PAM a distribué des denrées alimentaires à quelque 5,5 millions de personnes en juin 2023 et à 2,6 millions de personnes en juillet 2023 dans les 14 provinces. En juin et juillet 2023, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a apporté une aide pécuniaire à 15 279 personnes, dont des demandeurs d'asile. En outre, 1 815 familles vivant dans les provinces de Hama, d'Alep, de Lattaquié et de Tartous ont bénéficié d'une assistance pécuniaire à usages multiples dans le cadre de l'intervention d'urgence déclenchée après les séismes. Le HCR a également fourni une aide humanitaire et des services de protection à environ 445 000 personnes par l'intermédiaire de son réseau de structures de protection locale, dont 114 centres opérationnels (de quartier ou annexes) et plus de 108 unités mobiles dans les 14 provinces. Les services offerts portaient notamment sur la protection de l'enfance, la mobilisation communautaire, l'éducation, la prévention des violences fondées sur le genre et la lutte contre ces violences, la santé mentale et le soutien psychosocial, l'aide juridictionnelle ainsi que les services de santé et l'aide à la subsistance.

30. Le Service de la lutte antimines a fourni des services d'aide aux victimes à 4 584 personnes, formé 42 agents chargés de l'éducation au danger des engins explosifs et dispensé une formation de sensibilisation aux risques liés aux explosifs à l'intention de 92 membres du personnel des organismes des Nations Unies et des partenaires humanitaires, tandis que l'UNICEF a sensibilisé 38 880 personnes aux risques liés aux mines dans 50 lieux¹. En juin, le Fonds a mené des activités de promotion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dont ont bénéficié plus de 1 181 000 personnes et a distribué des articles non alimentaires à 335 660 personnes. Il a assuré des services d'éducation et distribué des fournitures scolaires à 88 000 enfants et apporté un appui psychologique et de santé mentale à 20 200 enfants. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a aidé 351 545 personnes à bénéficier de services vitaux de santé reproductive et de lutte contre la violence fondée sur le genre.

31. L'ONU a continué d'appuyer la réponse à la maladie à coronavirus (COVID-19) dans tout le pays.

¹ Les activités de l'UNICEF ne portent que sur le mois de juin.

Tableau 1
**Nombre moyen de personnes secourues chaque mois par l'ONU
 et d'autres organisations, toutes modalités confondues, en République arabe
 syrienne : juin et juillet 2023**

<i>Entité</i>	<i>Nombre moyen de personnes secourues par mois</i>
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	3 160
Organisation internationale pour les migrations	106 000
Service de la lutte antimines	10 000
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	467 270 ^a
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	1 763 000
Programme des Nations Unies pour le développement	482 580
Fonds des Nations Unies pour la population	412 255
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	362 230
Programme alimentaire mondial	5 533 500 ^b
Organisation mondiale de la Santé	1 048 158 ^c

^a Un bénéficiaire ayant reçu le même service plusieurs fois est compté comme un seul bénéficiaire. Ce chiffre ne comprend pas les bénéficiaires indirects d'interventions telles que la réparation d'infrastructures de base.

^b Données portant uniquement sur le mois de juin.

^c Les données relatives aux interventions sanitaires correspondent aux traitements et actes médicaux dispensés au cours d'une période de deux mois.

32. En République arabe syrienne, le PAM a apporté depuis l'intérieur du pays une aide alimentaire à 4,1 millions de personnes en juin et en juillet. Pendant la période considérée, l'OMS a distribué 949 300 traitements et accompagné 98 860 actes médicaux. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a fourni une aide pécuniaire à 362 230 réfugiés de Palestine pendant la période considérée. En outre, quelque 2 850 familles ont reçu des articles d'hygiène et plus de 1 893 réfugiés de Palestine ont bénéficié de services de protection, notamment d'un soutien psychosocial, d'une aide juridictionnelle et de séances de sensibilisation en juin.

33. Pour ce qui est de l'aide humanitaire acheminée à travers la frontière dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, le PAM a distribué des denrées alimentaires à quelque 1,2 million de personnes et une assistance pécuniaire à environ 386 500 personnes pendant la période considérée. En juin et juillet, l'UNICEF a acheminé 1 193 tonnes de fournitures de première nécessité, de trousseaux d'hygiène, de biscuits énergétiques et d'aliments thérapeutiques prêts à l'emploi (voir tableau 2).

34. Le FNUAP a prépositionné 612 trousseaux de santé procréative interorganisations, ce qui a porté le stock disponible à 132 753, et des articles médicaux en vrac, aidant quelque 146 570 personnes à bénéficier de services vitaux de santé reproductive et 130 sages-femmes à effectuer des accouchements dans des situations d'urgence. L'OMS a continué d'accompagner les réseaux de soins de santé primaires et de surveiller la qualité de l'eau afin de détecter et d'endiguer la propagation de maladies d'origine hydrique. Elle a également appuyé l'exécution de programmes de vaccination systématique dans l'ensemble du pays.

Fourniture et suivi de l'assistance transfrontière

35. Comme pour les programmes d'aide organisés depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, les livraisons à travers la frontière ont été effectuées dans le respect des principes humanitaires et selon des évaluations des besoins effectuées de manière indépendante. Toutes les opérations de l'ONU ont été menées en fonction des besoins qui avaient été recensés au cours de l'évaluation multisectorielle annuelle et d'évaluations effectuées régulièrement dans le cadre des opérations de suivi. À l'issue de ces évaluations, l'ONU a préparé, en coordination avec ses partenaires humanitaires, les convois transfrontières correspondants.

36. L'aide livrée au moyen du mécanisme des Nations Unies pour l'acheminement de l'aide à travers la frontière a fait l'objet d'un contrôle tout au long de l'itinéraire, qui s'effectue à quatre niveaux distincts : a) à la frontière, par le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne ; b) dans les entrepôts situés dans le pays ; c) aux points de distribution ; d) après la distribution aux bénéficiaires. Du 1^{er} juin au 10 juillet 2023, le Mécanisme a inspecté 20 convois comprenant 1 079 camions et confirmé qu'ils transportaient bien des articles humanitaires. Environ 76 % des chargements consistaient en vivres et 13 % en articles non alimentaires, ayant trait notamment à l'hébergement et à l'aide hivernale, le reste étant composé de produits relatifs à la santé et à la nutrition ainsi qu'à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène.

Mécanismes de distribution transfrontière

37. Dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, l'assistance humanitaire a été acheminée au moyen de différents mécanismes de distribution de l'aide à travers la frontière. Les denrées alimentaires et les articles non alimentaires ont été fournis directement (assistance « en nature ») ou, dans certains cas, indirectement au moyen d'espèces ou d'un système de bons d'achat. Les bénéficiaires de l'aide alimentaire ou non alimentaire en nature ont été choisis en fonction de l'évaluation des besoins entreprise par les organisations humanitaires et sur la base de critères de sélection et de vulnérabilité convenus. Les partenaires humanitaires dans le nord-ouest ont effectué les distributions à un moment et dans un lieu précis, souvent chaque mois, sur une place de marché ou un autre emplacement central, ou par la voie de distributions porte-à-porte. Les personnes concernées ont dû présenter une pièce d'identité correspondant au nom inscrit sur les listes de distribution vérifiées par les partenaires de réalisation.

Figure I
Nombre de personnes devant bénéficier d'une aide humanitaire de l'ONU et de ses partenaires (voir annexe II) acheminée par convois humanitaires transfrontières, par type d'aide : juin et juillet 2023 (moyenne mensuelle)

(En milliers)

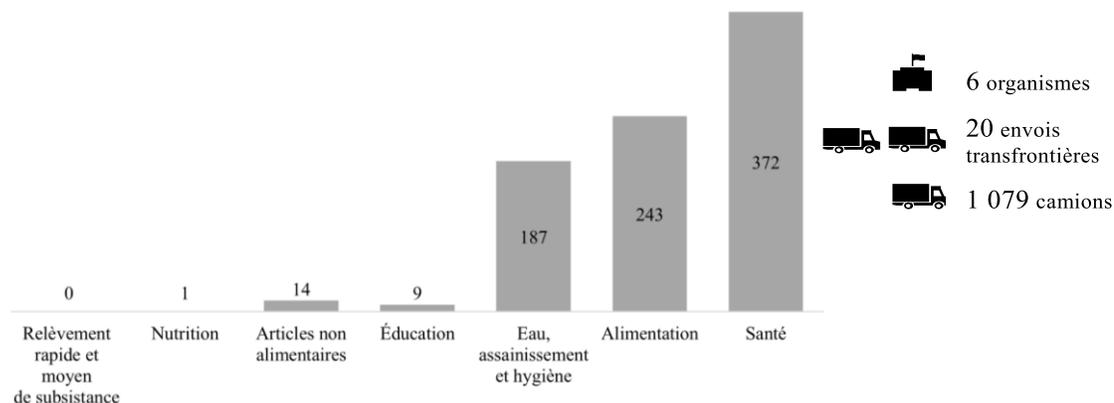


Tableau 2
Nombre de personnes devant bénéficier d'une aide humanitaire de l'ONU et de ses partenaires acheminée par convois humanitaires transfrontières : juin et juillet 2023 (moyenne mensuelle)

Province	District	Relèvement rapide/ moyens de subsistance ^a	Éducation	Produit alimentaires	Santé	Articles non alimentaires/ abris	Nutrition	Eau, assainissement et hygiène
Alep	Afrin	–	–	17 889	–	–	–	–
Alep	Bab	–	–	1 278	–	–	–	–
Alep	Izaz	–	–	6 389	6 041	–	–	–
Alep	Jarablos	–	–	–	–	–	–	–
Alep	Jabal Semaan	–	–	–	–	–	–	–
Edleb	Harem	–	9 000	217 873	366 030	14 438	1 440	186 965
Edleb	Edleb	–	–	–	–	–	–	–
Edleb	Jisr el-Choughour	–	–	–	–	–	–	–

^a Les chiffres relatifs au relèvement rapide et aux moyens de subsistance portent sur les mois de mai et de juin 2023.

Activités de relèvement rapide et de subsistance

38. Les activités de relèvement rapide et de subsistance représentent l'un des trois piliers fondamentaux de l'intervention humanitaire. L'ONU et ses partenaires accompagnent des projets d'activités de relèvement rapide et de subsistance axés sur cinq domaines distincts : a) la réparation et la rénovation d'infrastructures civiles essentielles ; b) l'enlèvement des débris et des déchets solides ; c) les activités génératrices de revenus et les interventions fondées sur le marché ; d) la formation professionnelle et la formation qualifiante ; e) la cohésion sociale et les interventions communautaires. En mai et juin, les partenaires du secteur du relèvement rapide et

des moyens de subsistance ont aidé 486 777 bénéficiaires directs et 1,2 million de bénéficiaires indirects.

39. Les partenaires du secteur du relèvement rapide et des moyens de subsistance se sont employés à rétablir des services et des infrastructures essentiels pour la survie des populations touchées. En mai et juin, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a mis en place 306 systèmes solaires à Deïr el-Zor, tandis que le HCR a achevé l'installation de 185 lampadaires solaires dans le pays. Le PNUD et ses partenaires ont remis en état 31 stations d'eau, ce qui a bénéficié à plus d'un million de personnes à Alep, Hama, Hassaké et Rif-Damas. Les partenaires ont réparé quatre kilomètres de réseaux d'égouts dans les provinces de Rif-Damas et de Qouneïtra et rénové des écoles à Alep et à Hama, dont ont bénéficié 40 500 personnes. Le PNUD a aidé à remettre à neuf un hôpital à Alep, au bénéfice de 500 000 personnes. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains a enlevé 60 000 mètres cubes de débris à Irbin (Rif-Damas).

40. Dans le nord-ouest du pays, les partenaires ont remis en état 618 salles de classe, fréquentées par 88 757 élèves, et 35 établissements de santé, au bénéfice d'environ 88 688 personnes à Alep et Edleb. En outre, 85,54 kilomètres de routes et 18 kilomètres de réseaux d'égouts ont été réparés, au profit de 192 094 personnes. Par ailleurs, 27 stations d'eau ont été remises à neuf, ce qui a bénéficié à 56 876 personnes. Quelque 134 099 mètres cubes de débris et 80 tonnes de déchets solides ont été retirés d'Alep, d'Edleb et des alentours, au profit d'environ 360 000 personnes. Dans le nord-est, les partenaires ont rénové une station d'eau desservant 2 000 personnes à Deïr el-Zor, et 40 salles de classe à Raqqa, au profit d'environ 5 000 élèves. Ils ont également distribué et installé 19 systèmes solaires à Hassaké.

41. L'OMS a contribué à la réfection et à la modernisation de plusieurs laboratoires, notamment le laboratoire de santé public de Hassaké, le laboratoire de référence en microbiologie alimentaire et aquatique, le laboratoire central de santé publique de Damas et le laboratoire national de microbiologie pharmaceutique. Elle a également remis en état l'hôpital national de Mayadin (province de Deïr el-Zor), aidant ainsi 1,1 million de personnes à bénéficier de services de santé secondaires. L'OMS a aidé le Ministère de la santé à élaborer un plan d'action national de sécurité sanitaire, essentiel pour garantir le renforcement et la viabilité des capacités nationales en cas de situation d'urgence sanitaire (prévention, préparation, intervention et relèvement). En collaboration avec ses partenaires, l'OMS a également lancé quatre projets visant à répondre aux besoins en matière de santé mentale dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, en appuyant le bon fonctionnement des services de santé mentale et les programmes de renforcement des capacités.

42. Le PAM a achevé de moderniser une station de pompage et deux barrages dans la province de Qouneïtra, assurant l'irrigation de 300 hectares de terres agricoles. Il a également entrepris d'installer une ligne électrique à moyenne tension dans la station de pompage de Touëïné (province de Hama), ce qui permettra d'irriguer 3 000 hectares de terres agricoles.

43. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a donné la priorité aux interventions visant à améliorer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des agriculteurs et des éleveurs gravement touchés par la crise et les risques liés aux changements climatiques. Elle a dispensé à des agriculteurs une formation sur les pratiques innovantes et durables permettant de favoriser une agriculture intelligente face au climat. Elle a également appris à 130 éleveurs à cultiver et transformer des cultures fourragères afin de produire des aliments du bétail et leur a fourni des broyeurs d'aliments et des semences fourragères. En outre, 324 ménages d'agriculteurs de Rif-Damas ont reçu des lots de semences de légumes

d'été et d'hiver pour accroître leur production et 600 ménages d'éleveurs de Deïr el-Zor ont reçu des aliments du bétail.

44. Dans le cadre du renforcement de la résilience et de l'accès aux moyens de subsistance, environ 2 770 personnes ont bénéficié d'une aide pour reprendre, développer ou lancer un négoce ou des initiatives d'entrepreneuriat. Dans tout le pays, plus de 3 250 microentreprises et petites et moyennes entreprises ont reçu des subventions, dont 16 430 personnes ont bénéficié. Quelque 5 506 emplois à long terme et 7 162 emplois à court terme ont été créés. Plus de 14 000 habitants du pays ont suivi une formation professionnelle et commerciale ; 888 personnes se sont inscrites à des programmes d'apprentissage et plus de 1 250 ont assisté à des formations portant sur des compétences non techniques. Par ailleurs, dans les provinces d'Alep, d'Edleb et de Hama, quelque 175 associations villageoises d'épargne et de crédit ont bénéficié d'un accompagnement. Le HCR a organisé des formations commerciales à l'intention d'un millier de personnes en juin et juillet et, depuis janvier 2023, épaulé des microentreprises et petites entreprises et fournit des biens agricoles, notamment des semences et des outils, à plus de 3 000 personnes.

45. Le FNUAP a donné la priorité à la lutte contre les obstacles à la participation économique des femmes et des filles, notamment en aidant 40 femmes à entreprendre des activités rémunératrices. En collaboration avec des partenaires, il a dispensé une formation professionnelle à 2 557 femmes et filles. Il a également offert une formation professionnelle et des possibilités en matière d'entrepreneuriat à quelque 5 500 jeunes, afin de favoriser l'autonomisation économique, d'atténuer les risques de violence fondée sur le genre et d'accroître la participation concrète de la population.

Accès humanitaire

46. Pour fournir une aide humanitaire, les organismes des Nations Unies et tous leurs partenaires humanitaires doivent pouvoir bénéficier d'un accès rapide, sûr, durable et sans entrave aux personnes qui sont dans le besoin, sur l'ensemble du territoire syrien. Une action humanitaire respectueuse des principes établis repose sur la capacité d'étudier les besoins et de fournir une aide, d'en assurer le suivi et d'en évaluer les effets de manière indépendante, notamment en dialoguant régulièrement et directement avec les personnes touchées.

47. La situation de l'accès en République arabe syrienne demeure complexe, les divers secteurs géographiques n'étant pas desservis de la même manière et les services étant régis par des modalités opérationnelles variées. En tout, 2 100 fonctionnaires des Nations Unies sont en poste dans le pays, dont plus de 600 déployés dans des pôles humanitaires situés hors de Damas, à Alep, Deïr el-Zor, Hama, Homs, Lattaquié, Qamichli, Soueïda et Tartous. Par ailleurs, 3 867 membres du personnel de l'UNRWA sont déployés sur l'ensemble du territoire. Par cette présence décentralisée, le personnel des Nations Unies peut accroître son accès et sa proximité avec les populations touchées. Dans toute la République arabe syrienne, l'aide humanitaire est distribuée et organisée principalement par des acteurs nationaux, notamment des organisations non gouvernementales et le Croissant-Rouge arabe syrien.

48. La station de pompage d'eau d'Alouk est la seule source durable d'eau potable pour plus de 460 000 personnes dans la ville de Hassaké, à Tell Tamr et dans plusieurs camps de déplacés, ainsi que pour 500 000 habitants des zones environnantes et des camps comme Hol et Aricha. La station est totalement à l'arrêt depuis le 21 juin. Les partenaires humanitaires se déclarent préoccupés par la baisse à un niveau alarmant et sans précédent de l'accès à l'eau potable dans la ville de Hassaké et dans les communes et camps environnants. Ils ont acheminé de l'eau par camions-citernes

dans la ville de Hassaké et alentour. Les partenaires des secteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène ont néanmoins signalé les premiers signes d'épuisement des ressources en eaux souterraines et souligné que le transport d'eau par camions-citernes n'était pas une solution viable à long terme. Ils continuent par ailleurs de pâtir d'une insuffisance de fonds pour financer l'acheminement d'eau par camions-citernes dans une situation d'urgence. Dans le contexte d'une épidémie de choléra en pleine saison estivale, le secteur humanitaire exige des parties prenantes concernées qu'elles : a) dépolitisent les pourparlers portant sur la station d'eau d'Alouk ; b) facilitent des mises à jour régulières comprenant les notes techniques des équipes allant sur le terrain et les négociations politiques menées par les membres du Groupe de travail sur l'accès humanitaire ; c) appuient davantage la mobilisation au niveau stratégique pour garantir un approvisionnement durable en eau potable à la ville de Hassaké et aux communes et camps environnants. Les partenaires de l'équipe de pays pour l'action humanitaire sont prêts à entreprendre des missions afin d'apporter un appui technique et de mener de nouvelles évaluations. L'appui des parties prenantes concernées est nécessaire dans quatre domaines : a) garantir un débit d'eau suffisant à destination et en provenance de la station d'eau d'Alouk ; b) garantir une alimentation électrique suffisante depuis la centrale électrique de Darbassiyé pour faire fonctionner la station d'eau d'Alouk ; c) convenir que cette alimentation électrique est liée au faible débit de l'Euphrate, puisque la station d'eau d'Alouk est alimentée par l'électricité produite par les barrages ; d) faciliter l'accès des équipes techniques compétentes pour qu'elles puissent réparer les réseaux d'eau et d'électricité à chaque fois que cela sera nécessaire.

49. Le quatrième examen portant sur la gravité de l'accès humanitaire en République arabe syrienne a été publié en juin 2023 par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Des représentants des partenaires de l'équipe de pays pour l'action humanitaire, du Groupe spécial de liaison pour les affaires humanitaires et de l'équipe chargée de l'accès humanitaire du Forum des ONG pour le nord-est de la Syrie ont organisé 54 discussions de groupes avec des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales et nationales dans les domaines d'activités respectifs, pour mesurer la gravité des obstacles à l'accès humanitaire dans les 270 sous-districts de la République arabe syrienne. Une fois les résultats recueillis, la gravité des difficultés d'accès a été jugée très élevée dans 9 sous-districts (104 000 personnes, soit 1 % des personnes dans le besoin), élevée dans 17 sous-districts (702 000 personnes, soit 4 % des personnes dans le besoin), modérée dans 50 sous-districts (2,6 millions de personnes, soit 17 % des personnes dans le besoin), faible dans 99 sous-districts (6,8 millions de personnes, soit 45 % des personnes dans le besoin) et très faible dans 95 sous-districts (5 millions de personnes, soit 33 % des personnes dans le besoin). Ces informations ont été jugées utiles pour éclairer l'action de mobilisation visant à éliminer et à atténuer les contraintes d'accès, ainsi que les mesures de renforcement de la présence opérationnelle lorsque les moyens disponibles demeurent insuffisants face aux besoins, une difficulté courante dans les zones où opère l'équipe de pays pour l'action humanitaire des partenaires.

50. Comme lors des précédentes évaluations des obstacles à l'accès humanitaire, il a été constaté que les restrictions à la capacité des populations touchées d'accéder à l'assistance humanitaire et aux services de base étaient la contrainte la plus courante, tandis que les partenaires ont indiqué que les personnes se trouvant dans le besoin dans 236 sous-districts (87 % de tous les sous-districts) souffraient de cette contrainte en raison de la dégradation constante de l'économie, marquée par l'inflation, des pénuries de carburant, des difficultés d'accès à l'eau et à l'électricité, des sanctions unilatérales et des dynamiques militaires, locales et tribales qui entravaient l'accès régulier aux services.

51. Selon les résultats de l'exercice d'évaluation, la présence de mines terrestres et de munitions non explosées a été considérée par les partenaires comme une contrainte à l'accès humanitaire dans 146 sous-districts (54 % de l'ensemble des sous-districts). Les civils étaient encore plus exposés à ce risque. Des formes d'ingérence dans l'exécution des activités humanitaires ont été signalées dans 195 sous-districts (72 %), parmi lesquelles il faut citer les modifications apportées aux activités de projet, les retards dans l'approbation des projets, les modifications dans les modalités d'intervention et le choix des bénéficiaires et des partenariats. Les partenaires ont continué de signaler qu'ils n'étaient pas autorisés à établir de contacts avec les différentes parties prenantes en raison des restrictions imposées par les parties au conflit, qui menaçaient d'entraver l'action humanitaire si ces contacts se matérialisaient. Les acteurs humanitaires sont tenus de se concerter avec toutes les parties prenantes concernées afin d'intervenir de manière efficace.

Accès dans les zones contrôlées par le Gouvernement

52. Les membres du personnel des Nations Unies et les prestataires de services extérieurs ont continué de se rendre sur le terrain, aux côtés d'organisations non gouvernementales nationales et du Croissant-Rouge arabe syrien, pour effectuer des missions d'évaluation et de surveillance ainsi que de soutien logistique et administratif. Du 1^{er} mai au 30 juin 2023, 3 748 missions ont été effectuées au titre d'une approbation des programmes ou d'une autorisation générale (voir tableau 3)².

Tableau 3

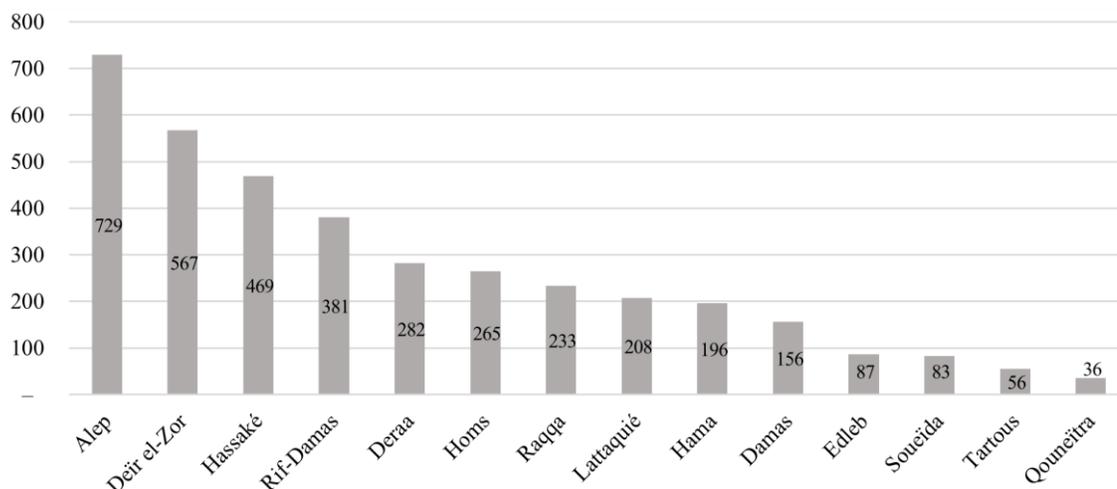
Nombre total de missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale depuis l'intérieur de la République arabe syrienne par des organismes des Nations Unies, des prestataires extérieurs ou des facilitateurs, par type, du 1^{er} mai au 30 juin 2023

<i>Type de mission</i>	<i>Autorisation générale</i>	<i>Approbation de programmes</i>	<i>Total</i>
Missions d'évaluation	153	–	153
Missions d'escorte des convois d'aide	249	1	250
Missions de surveillance	2 988	–	2 988
Missions de sécurité et d'appui logistique ou administratif	357	–	357
Total	3 747	1	3 748

Note : Les missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale ne nécessitent pas l'autorisation expresse du Ministère des affaires étrangères et des expatriés.

² Le personnel des Nations Unies et les prestataires de services extérieurs opérant dans les centres humanitaires hors de Damas obtiennent une « autorisation générale » pour pouvoir se déplacer dans le cadre des activités prévues au titre des programmes, ce qui permet un accès régulier et allège les formalités bureaucratiques.

Figure II
Nombre total de missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale depuis l'intérieur de la République arabe syrienne par des organismes des Nations Unies, des prestataires extérieurs ou des facilitateurs, par province, du 1^{er} mai au 30 juin 2023



53. En ce qui concerne les missions nécessitant l'autorisation expresse du Ministère des affaires étrangères et des expatriés, l'ONU a présenté 425 nouvelles demandes, dont (98 %) ont été approuvées (voir tableau 4). Ce chiffre tient compte du délai de réponse de 10 jours du Ministère et ne tient pas compte des demandes qui ont été soumises mais qui sont toujours en cours de traitement.

Tableau 4
Missions à l'intérieur de la République arabe syrienne nécessitant l'approbation expresse du Ministère des affaires étrangères et des expatriés, du 1^{er} mai au 30 juin 2023

Type de demande	Nombre de demandes	Demandes approuvées	Pourcentage de demandes approuvées
Missions d'évaluation	116	111	96
Missions d'escorte des convois d'aide	153	153	100
Missions de surveillance	119	117	98
Missions de sécurité et d'appui logistique ou administratif	37	37	100
Missions d'évaluation des engins explosifs	—	—	—
Total	425	418	98

Notes : Les missions du personnel des Nations Unies qui ont pour point de départ Damas ou qui traversent les lignes de front nécessitent l'autorisation expresse du Ministère des affaires étrangères et des expatriés. Les chiffres figurant dans le tableau 4 reposent sur les données internes communiquées par les organismes des Nations Unies et correspondent aux autorisations obtenues durant la période allant du 1^{er} mai au 30 juin 2023. Des différences sont donc possibles par rapport aux chiffres consignés par le Gouvernement syrien, avec lequel des pourparlers sont en cours afin d'aligner les méthodes suivies.

Accès au nord-ouest de la République arabe syrienne à travers les lignes de front

54. Les 23 et 24 juin, les partenaires de l'équipe de pays pour l'action humanitaire ont organisé la onzième mission, depuis août 2021, exigeant le franchissement de lignes de front de la ville d'Alep vers Sarmada (province d'Edleb) et la première depuis janvier 2023. Le convoi interinstitutions constitué de 10 camions a livré 220 tonnes de rations alimentaires, de farine de blé, d'articles non alimentaires, d'unités de rangement mobiles, de kits d'hygiène et d'articles de santé à un entrepôt des Nations Unies à Sarmada. L'appui de toutes les autorités compétentes du nord-ouest sera essentiel pour que d'autres missions humanitaires exigeant le franchissement de lignes de front puissent être menées à bien régulièrement.

55. Depuis l'adoption, en juillet 2021, de la résolution [2585 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, les partenaires de l'équipe de pays pour l'action humanitaire ont réussi à effectuer 11 missions interinstitutions exigeant le franchissement des lignes de front dans le nord-ouest du pays et à y prépositionner 162 cargaisons de fournitures. La dernière mission en date, qui s'est déroulée les 23 et 24 juin, était la cinquième depuis l'adoption de la résolution [2642 \(2022\)](#) du Conseil et la deuxième depuis l'adoption de la résolution [2672 \(2023\)](#). Cette mission était la première depuis les séismes qui ont frappé la Türkiye et le nord-est de la République arabe syrienne en février.

Accès au nord-est de la République arabe syrienne à travers les lignes de front

56. Les partenaires de l'équipe de pays pour l'action humanitaire ont organisé, depuis octobre 2022, trois missions humanitaires exigeant le franchissement de lignes de front vers le secteur de Ras el-Aïn et de Tell Abiad, la dernière ayant eu lieu en mai 2023. Dans le cadre de ces trois missions, des membres du personnel de l'ONU se sont rendus dans la zone pour fournir directement une aide humanitaire et procéder à des évaluations des besoins. S'appuyant sur les résultats des évaluations, les partenaires de l'équipe de pays pour l'action humanitaire ont élaboré deux plans opérationnels fondés sur les constatations des évaluations des trois missions précédentes dans la zone ; le premier, prévu pour la fin d'août-le début de septembre 2023 comprend une intervention immédiate et ponctuelle pour répondre aux besoins urgents et le second prévoit une intervention plus soutenue, qui sera mise en place au dernier trimestre de 2023.

57. L'ONU a acheminé 1 891 camions transportant 13 142 tonnes d'assistance humanitaire vers le nord-est du pays de janvier à juin 2023. Pendant la période considérée, bon nombre de camions transportant une aide humanitaire ont été arrêtés au point de passage de Tabaqa en raison de procédures d'inspection nouvellement imposées par les autorités locales. L'ONU est parvenue à négocier le passage des camions. Malgré ces obstacles, les partenaires de l'équipe de pays pour l'action humanitaire ont maintenu des niveaux d'accès et d'intervention constants.

58. Les partenaires de l'équipe de pays pour l'action humanitaire opérant depuis Damas ont eu du mal à accéder à la plupart des habitants des districts de Manbej et d'Aïn el-Arab, faute d'un accord entre les parties contrôlant la situation.

59. Les partenaires de l'équipe de pays pour l'action humanitaire ont continué de demander l'ouverture du point de passage de Salihiyé (province de Deïr el-Zor) afin de permettre les déplacements des personnels humanitaires entre les provinces de Hassaké et de Deïr el-Zor. Cette ouverture offrirait de multiples avantages, tels que des délais plus courts et plus économiques en ce qui concerne les livraisons humanitaires, une plus grande complémentarité dans l'action d'intervention et davantage d'options d'évacuation médicale ayant trait aux partenaires de l'équipe de pays pour l'action humanitaire postés dans les deux provinces.

60. L'Organisation des Nations Unies et le Croissant-Rouge arabe syrien ont élaboré conjointement le plan opérationnel de missions humanitaires exigeant le franchissement de lignes de front à Roukban. Le plan portant sur la fin du mois d'août-le début du mois de septembre 2022, qui avait été communiqué à toutes les parties prenantes concernées, n'a toujours pas été approuvé. Il prévoit la mise en place par les partenaires d'une zone humanitaire et de stockage dans la zone démilitarisée de 55 kilomètres qui servira de base au personnel humanitaire et aux camions transportant des articles de secours pour décharger et prépositionner ces articles, la tenue de réunions avec les autorités compétentes, l'envoi d'équipes vers un point de distribution établi dans la zone démilitarisée et l'obtention d'un accès au camp de Roukban afin de répondre aux besoins de la population. Le plan repose sur trois piliers principaux : l'aide humanitaire, y compris les services de vaccination des personnes vulnérables, l'évaluation des besoins et l'aide aux départs volontaires. Il est fondamental d'obtenir l'appui de toutes les parties concernées pour concrétiser le plan, étant donné que la dernière mission exigeant le franchissement de lignes de front à Roukban s'était déroulée en 2019. Au 31 juillet, le nombre total de personnes qui avaient quitté Roukban et regagné les zones contrôlées par le Gouvernement était de 20 690. Il a été constaté qu'en plus de l'approbation du plan opérationnel, les partenaires de l'équipe de pays pour l'action humanitaire auraient besoin de garanties de sécurité de toutes les autorités compétentes pour veiller à ce que le personnel puisse participer aux missions en toute sécurité.

Accès à la République arabe syrienne par les frontières

61. Le 10 juillet, le Conseil de sécurité n'a pas prorogé la décision qu'il avait prise dans sa résolution [2672 \(2023\)](#) d'autoriser les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution à utiliser le point de passage frontalier de Bab el-Haoua en vue de l'acheminement d'une aide humanitaire dans le nord-ouest du pays.

62. Le 13 juillet, le Gouvernement syrien a accordé à l'ONU l'autorisation d'utiliser le point de passage de Bab el-Haoua en vue de l'acheminement d'une aide depuis la Türkiye vers le nord-ouest du pays pendant six mois. L'ONU et ses partenaires humanitaires demeurent attachés à l'acheminement d'une aide vitale à travers la frontière, respectueuse des principes établis, à des millions de personnes qui sont dans le besoin dans le nord-ouest.

63. Le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses opérations, conformément au mandat dont il avait été investi par le Conseil de sécurité dans ses résolutions [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#), [2332 \(2016\)](#), [2393 \(2017\)](#), [2449 \(2018\)](#), [2504 \(2020\)](#), [2533 \(2020\)](#), [2585 \(2021\)](#), [2642 \(2022\)](#) et [2672 \(2023\)](#). Il a permis l'inspection de 20 chargements dont il a été vérifié qu'il s'agissait bien d'articles humanitaires, répartis entre 1 079 camions passés dans le pays par le point de passage de Bab el-Haoua du 1^{er} juin au 10 juillet 2023. Ces activités ont porté à 63 659 le nombre total de camions contrôlés depuis le début des opérations (53 687 acheminés par Bab el-Haoua, 5 268 par Bab el-Salam, 4 595 par Ramta et 109 par Yaaroubiyé). Le caractère humanitaire de chacun de ces convois a été confirmé. L'ONU a donné un préavis de 48 heures au Gouvernement syrien à chaque fois qu'un convoi franchissait la frontière, l'informant des articles humanitaires à livrer, du nombre de camions, de l'organisme des Nations Unies concerné et du district de destination. Le Mécanisme a continué de bénéficier d'une excellente coopération de la part du Gouvernement turc.

64. À la suite des séismes du 6 février, le Gouvernement syrien a autorisé l'ONU à utiliser les points de passage de Bab el-Salam et de Raaï. Au 31 juillet, 3 722 camions transportant une aide étaient entrés dans le pays depuis la Türkiye, dont 3 079 par Bab

el-Haoua, 548 par Bab el-Salam et 95 par Raaï. Au 31 juillet, l'ONU avait effectué 170 missions à travers la frontière dans le nord-ouest en utilisant les trois points de passage. Ces missions interinstitutions, qui ont débuté le 14 février, visaient à évaluer les besoins des populations touchées par le séisme, à recueillir les réactions des habitants, à suivre les projets et à renforcer la coordination de l'intervention humanitaire.

Visas et enregistrements

65. Les organismes des Nations Unies ont continué de coopérer avec le Gouvernement syrien pour que les visas nécessaires soient délivrés en temps voulu à leur personnel (voir tableau 5).

Tableau 5

Demandes de visa présentées par des entités des Nations Unies du 1^{er} mai au 30 juin 2023

Type de demande	Nombre de demandes	Demandes approuvées	Demandes rejetées	Demandes en instance
Demandes de visas présentées pendant la période considérée	201	189	7	5
Demandes de renouvellement de visas présentées pendant la période considérée	111 ^a	105	0	1

^a L'ONU a retiré ou annulé cinq demandes de renouvellement de visas pendant la période considérée.

66. En tout, 47 organisations non gouvernementales internationales sont habilitées par les autorités nationales à exercer des activités dans le pays.

67. L'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales, nationales et locales ont continué d'exécuter leurs programmes dans des secteurs qui sont le théâtre de fréquents affrontements armés, notamment de frappes aériennes, d'échanges réguliers de tirs d'artillerie ou de mortier indirects et d'autres types d'attaques menées par les diverses parties au conflit. Le personnel humanitaire est intervenu également dans des zones qui étaient fortement polluées par des engins non explosés et des mines terrestres, qui ont continué de constituer une des principales menaces sur le terrain.

68. Depuis le début du conflit, les organismes humanitaires ont indiqué que 98 agents humanitaires avaient été tués, parmi lesquels 2 agents d'Oxfam International recrutés sur le plan local, 66 membres du personnel ou volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien, 8 membres du personnel ou volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien et 22 membres du personnel d'organismes des Nations Unies en République arabe syrienne et d'autres entités des Nations Unies, dont 20 membres de l'UNRWA. Huit membres du personnel du système des Nations Unies (tous de l'UNRWA, cinq membres du personnel et trois n'ayant pas la qualité de fonctionnaires) étaient détenus ou portés disparus au 31 juillet 2023.

Observations

69. Les souffrances du peuple syrien sont réellement inconcevables. Douze années de conflit ont fait basculer 90 % de la population en deçà-du seuil de pauvreté. Ces épreuves surviennent à un moment où l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires humanitaires disposent de moyens limités pour aider les personnes les

plus fragilisées en République arabe syrienne. Le plan d'intervention humanitaire 2023 pour le pays, le plus important au monde avec 5,4 milliards de dollars, est financé à 25 %. Je suis vivement préoccupé par le faible niveau de financement et je demande une plus grande solidarité et un soutien plus large à ce plan d'intervention humanitaire, notamment aux programmes de relèvement rapide et de moyens de subsistance, alors que les besoins humanitaires ont atteint un paroxysme depuis le début du conflit.

70. Je regrette que le Conseil de sécurité ne soit pas parvenu à un accord sur la prorogation de l'autorisation accordée aux organismes humanitaires des Nations Unies et à leurs partenaires d'exécution, concernant l'utilisation du point de passage frontalier de Bab el-Haoua. J'ai accueilli avec satisfaction l'accord auquel sont parvenus par la suite l'ONU et le Gouvernement syrien sur la poursuite de l'utilisation pendant six mois supplémentaires du point de passage de Bab el-Haoua en vue de l'acheminement d'une assistance humanitaire vitale à des millions de personnes qui sont dans le besoin, dans le nord-ouest du pays. L'autorisation accordée par le Gouvernement constitue le fondement de la conduite, en toute légalité, par les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires, d'opérations humanitaires à travers la frontière par le point de passage de Bab el-Haoua. Nous nous mobilisons avec toutes les parties concernées et travaillons en étroite collaboration avec les partenaires humanitaires pour veiller à la reprise, dans les meilleurs délais, des opérations par ce point de passage.

71. Je me félicite également de ce que le Gouvernement ait prorogé de trois mois l'autorisation accordée à l'ONU d'utiliser les points de passage frontaliers de Bab el-Salam et de Raaï et de six mois l'autorisation accordée à l'ONU de franchir les lignes de front en territoire syrien à Sarmada et à Saraqeb en vue de l'acheminement de l'aide.

72. Les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution sont prêts à continuer de fournir une aide à travers les lignes de front et la frontière, par tous les moyens disponibles, à l'échelle requise et d'une manière respectueuse des principes établis, qui permette une concertation avec toutes les parties en vue d'obtenir un accès humanitaire, tout en préservant l'indépendance des opérations de l'Organisation. Je continuerai de me mobiliser afin de veiller à ce que toutes les modalités d'aide dans le nord-ouest de la République arabe syrienne permettent à l'Organisation et à ses partenaires d'opérer dans le respect des principes établis.

73. Un accès prévisible et durable par toutes les voies possibles pour atteindre les personnes qui sont dans le besoin est indispensable. Je rappelle aux parties qu'au regard du droit international humanitaire, elles doivent autoriser et faciliter le passage rapide et sans entrave de l'aide humanitaire destinée aux civils qui sont dans le besoin.

74. Les hostilités dans le nord de la République arabe syrienne continuent d'accentuer les souffrances des civils, qui risquent de mourir, d'être blessés ou contraints de se déplacer de nouveau. Je demande une fois de plus à toutes les parties au conflit de respecter les obligations que leur impose le droit international humanitaire, notamment de veiller en permanence à épargner les civils et les biens de caractère civil dans la conduite des opérations militaires. Tous les États, en particulier ceux qui exercent une influence sur les parties au conflit, doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour garantir le respect du droit international humanitaire et la protection des civils dans le pays.

75. J'ai récemment rappelé qu'il importait de donner des garanties claires qu'aucune sanction unilatérale n'entraverait les opérations de secours organisées au profit de la population syrienne. Je me suis félicité, à cet égard, de l'introduction récente de dérogations permanentes liées aux séismes dans plusieurs régimes de

sanctions unilatérales. L'ONU poursuivra ses entretiens bilatéraux sur la question avec les acteurs concernés afin de définir des mesures permettant de remédier aux effets néfastes des sanctions et de démanteler les obstacles à même d'entraver la fourniture d'une aide humanitaire à la population syrienne, dont les besoins vont grandissant dans la situation dramatique en cours.

76. Mon envoyé spécial continuera de s'employer à trouver une solution politique globale au conflit en République arabe syrienne, conformément à la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, et à examiner les possibilités d'une action diplomatique, notamment par la mise en place progressive de mesures de confiance, et la reprise des travaux de la Commission constitutionnelle. Compte tenu de l'attention plus marquée accordée à la République arabe syrienne sur le plan diplomatique, ces derniers mois, j'exhorte toutes les parties prenantes, à ce tournant important, à saisir l'occasion, comme l'a préconisé mon envoyé spécial, et à se montrer prêtes à avancer sur des questions de fond, conformément à la résolution [2254 \(2015\)](#).

77. Mon envoyé spécial et son équipe continueront également de promouvoir un dialogue intersyrien inclusif au moyen du Comité consultatif des femmes syriennes et du Bureau d'aide à la société civile syrienne. Tandis que l'action diplomatique s'intensifie, il sera plus important que jamais d'entendre les voix des Syriennes et des représentants de la société civile syrienne, qui doivent se voir accorder l'espace nécessaire pour jouer un rôle actif dans l'élaboration d'une solution politique.

78. Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et mon envoyé spécial continueront de porter leur attention sur le dossier des personnes détenues arbitrairement, enlevées ou portées disparues, d'offrir leur appui et de se mobiliser en faveur de la création d'une institution indépendante chargée des personnes disparues qui fera la lumière, en coopération et en complémentarité avec les mécanismes existants, le sort des personnes disparues en République arabe syrienne et le lieu où elles se trouvent. Je me félicite de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution [77/301](#) portant création de l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne.

79. Je demeure préoccupé par le nombre considérable d'assassinats ciblés et de privations arbitraires de liberté systématiques signalé par les parties au conflit, et je réaffirme l'importance de procéder unilatéralement à la libération des personnes arbitrairement privées de leur liberté, qui sont particulièrement exposées durant la pandémie de COVID-19 et maintenant de l'épidémie de choléra. Je suis alarmé de constater que, parmi les personnes qui auraient été arbitrairement privées de leur liberté figurent toujours, selon le HCDH, des journalistes, des militants des médias sociaux et d'autres personnes exprimant une dissidence pacifique contre les opinions ou les mesures prises par les autorités. Ces faits sont révélateurs d'une tendance généralisée au rétrécissement de l'espace civique en République arabe syrienne où les personnes exerçant leurs droits à la liberté d'expression et à la liberté de réunion pacifique et d'association continuent de subir des actes de violence et d'intimidation de la part des autorités. La majorité des personnes détenues le sont par le Gouvernement syrien. Je lui demande, ainsi qu'aux autres parties au conflit, de communiquer des informations sur le sort des personnes détenues et l'endroit où elles se trouvent et de permettre aux organisations humanitaires et de défense des droits humains d'accéder à tous les lieux de détention. Toute personne qui se retrouve en détention doit être rapidement informée des charges qui pèsent contre elle, avoir la garantie d'un procès équitable et rapide et être immédiatement libérée s'il s'avère qu'elle est détenue de manière arbitraire. Des enquêtes efficaces, approfondies et transparentes doivent être menées pour établir la cause et les circonstances des décès survenus en détention. Les auteurs de violations des droits humains et d'atteintes à

ces droits doivent être amenés à rendre des comptes. En cas de décès provoqué par un acte illicite, les familles et les personnes à charge doivent être informées et recevoir des réparations complètes et proportionnées dans un délai raisonnable. Pour remédier comme il se doit aux privations arbitraires de liberté, il faudrait appuyer l'action menée en vue d'une justice crédible, d'une véritable réconciliation et d'une paix durable. Mon représentant spécial continuera de porter son attention sur le dossier des personnes détenues, enlevées et portées disparues. Mon récent rapport sur les personnes disparues en République arabe syrienne ([A/76/890](#)) pourrait permettre de trouver la voie à suivre pour traiter cette question de manière humanitaire et globale, en mettant l'accent sur les victimes, les personnes rescapées et les familles.

80. Il est toujours très préoccupant de constater l'impunité persistante des graves violations des droits humains et des atteintes à ces droits ainsi que des violations du droit international humanitaire. Les auteurs de ces violations et atteintes doivent être amenés à rendre des comptes. Je demande à toutes les parties au conflit, en particulier au Gouvernement syrien, ainsi qu'à tous les États, à la société civile et aux organismes des Nations Unies, de coopérer pleinement avec le Mécanisme international impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, notamment en fournissant les informations et les documents voulus. L'obligation de rendre des comptes, en cas de violations graves des droits humains et du droit international humanitaire et d'atteintes graves à ces droits est une condition essentielle de l'instauration d'une paix durable en République arabe syrienne. Je demande une nouvelle fois que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation.

81. Je demande également au Gouvernement syrien d'élaborer des mesures législatives et politiques visant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des filles dans tous les domaines de la vie, afin de parvenir à une égalité des genres effective, notamment au moyen de quotas et de mesures spéciales. Les parties doivent s'abstenir d'appliquer des mesures portant atteinte aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des femmes et des filles ou empêchant celles-ci d'exercer leurs droits fondamentaux, tels que le droit au travail et le droit à l'éducation.

82. Eu égard aux graves préoccupations qui ont été exprimées à maintes reprises au sujet de la protection des civils et d'autres questions relatives aux droits humains en République arabe syrienne, j'exhorte de nouveau le Gouvernement syrien à coopérer avec les titulaires de mandat relevant des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et le HCDH, conformément aux résolutions [S-18/1](#) and [19/22](#) du Conseil, notamment en établissant une présence sur le terrain qui a pour mandat de protéger et de promouvoir les droits humains.

83. Les Syriens ont encore plus besoin aujourd'hui de l'appui de la communauté internationale qu'au cours des 12 années écoulées. Nous ne pouvons pas les abandonner. Ils comptent sur nous. Nous devons demeurer résolus à offrir au peuple syrien les perspectives d'une vie sûre et digne et d'un avenir meilleur.

84. Rien ne permettrait davantage d'alléger les souffrances en République arabe syrienne et d'endiguer la vague des besoins humanitaires qu'une solution politique inclusive, globale et durable, conformément à la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité visant à mettre un terme au conflit.

Annexe I

Attaques dont des civils auraient été victimes, enregistrées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme du 1^{er} juin au 31 juillet 2023

Province d'Edleb

- Le 12 juin, trois civils ont été blessés à leur domicile à la suite de frappes terrestres qui ont touché le village d'Afs, dans le nord-est de la province.
- Le 20 juin, un adolescent de 13 ans qui récoltait des cultures dans un champ a été tué dans l'explosion d'un engin explosif dans l'est de la province.
- Le 22 juin, une civile a été tuée et quatre autres blessées à leur domicile à la suite de raids aériens qui ont touché la localité de Sarmin, dans le nord de la province.
- Le 24 juin, deux frères ont été tués à la suite de raids aériens qui ont touché la périphérie du village de Basbat, dans l'ouest de la province.
- Le 25 juin, 9 personnes, dont au moins 2 civils, ont été tuées au moins 30 autres blessées, des civils en majorité, dont 4 garçons, à la suite d'une série de raids aériens qui ont touché un secteur entre le marché aux légumes et aux épices et l'école secondaire Sina dans la ville de Jisr el-Choughour dans l'ouest de la province.
- Le 25 juin, une mosquée a été endommagée à la suite de frappes terrestres dans le village d'Afs, dans le nord-est de la province.
- Le 4 juillet, une femme a été tuée et une autre blessée à la suite de frappes terrestres qui ont touché une zone résidentielle du village de Bara, dans le sud-est de la province.
- Le 9 juillet, deux garçons et une fille appartenant à une même famille ont été blessés à la suite de frappes terrestres qui ont touché une zone résidentielle du district d'Ariha, dans le sud-est de la province.
- Le 9 juillet, un homme et sa fille ont été blessés à leur domicile à la suite de frappes terrestres qui ont touché la ville de Jisr el-Choughour, dans l'ouest de la province. Un obus est tombé dans la matinée du 10 juillet près de l'école secondaire Zakariya Aktaa, dans le même quartier, causant des dégâts légers au bâtiment alors que des examens s'y déroulaient.

Province d'Alep

- Le 9 juin, une voiture civile a essuyé des balles réelles tirées par des inconnus circulant à moto dans le district de Rajou, dans le nord-ouest de la province. Un des passagers a été tué et l'autre blessé.
- Le 13 juin, deux enfants ont été blessés au cours de frappes terrestres qui ont touché une zone agricole à la périphérie du village de Dandaniyé, dans le nord-est de la province.
- Le 13 juin, un civil a été tué à son domicile à la suite de frappes terrestres qui ont touché une zone résidentielle du village d'Arab Hassan, dans le nord-est de la province.
- Le 15 juin, plusieurs frappes terrestres ont touché des quartiers résidentiels de la ville de Tell Rifaat (nord de la province) qui ont endommagé des immeubles

et un dispensaire médical et fait quatre blessés parmi les civils, dont un agent sanitaire.

- Le 17 juin, au moins quatre civils (une fille, deux femmes enceintes et un homme), tous des déplacés, ont été blessés à la suite de plusieurs frappes terrestres qui ont touché le camp Amal, dans le nord-ouest de la province.
- Le 21 juin, 3 civils ont été tués et 11 autres blessés à la suite d'une série de frappes terrestres qui ont touché une zone résidentielle du village de Kafr Nouran, dans l'ouest de la province.
- Le 1^{er} juillet, un enfant a été tué dans l'explosion d'une grenade à main dans la ville de Manbej, dans le nord-est de la province.
- Le 4 juillet, quatre enfants ont été blessés à la suite de frappes terrestres qui ont touché un quartier résidentiel de la localité de Darat Izza, dans le nord-ouest de la province.
- Le 4 juillet, au moins trois civils d'une même famille ont été tués à leur domicile au cours de frappes terrestres qui ont touché une zone exposée de la localité d'Ouroum el-Koubra, dans l'ouest de la province.
- Le 5 juillet, deux agents sanitaires ont été blessés à la suite d'intenses frappes terrestres dans la ville d'Aïn el-Arab, dans l'est de la province.
- Le 7 juillet, une frappe de drone a blessé un civil et atteint mortellement un homme qui se rendait à moto dans la localité de Bzaa (secteur de Bab) dans l'est de la province.
- Le 7 juillet, deux civils ont été blessés à la suite de frappes terrestres qui ont touché une zone résidentielle du village de Kafir (secteur de Bab) dans l'est de la province.
- Le 9 juillet, trois civils (un garçon et deux hommes) ont été tués et trois autres blessés dans l'explosion d'un engin improvisé placé sous une voiture, dans le village de Chaoua, dans l'est de la province.
- Le 10 juillet, une civile a été blessée lors d'un pilonnage terrestre qui a touché une zone résidentielle du village de Kafr Ammé, dans l'ouest de la province.
- Le 10 juillet, une civile a été blessée lors de frappes terrestres qui ont touché une zone agricole dans l'ouest de la province.
- Le 11 juillet, un civil a été tué au cours d'un raid aérien qui a touché la banlieue de la ville d'Atareb, dans l'ouest de la province.

Province de Deïr el-Zor

- Le 3 juin, un civil circulant à moto a été tué par une balle tirée par des hommes non identifiés dans la localité d'Azbé, dans l'est de la province.
- Le 8 juin, un berger de la ville de Bgheïliyé dans le nord-ouest de la province a été tué dans l'explosion d'une mine terrestre.
- Le 20 juin, un civil a été tué par balle par des hommes armés circulant à moto dans la localité de Dahla, dans l'est de la province.
- Le 8 juillet, un civil qui gardait ses moutons a été tué dans l'explosion d'une mine terrestre aux abords de la localité de Doueïr, dans le secteur d'Achara, dans l'est de la province.
- Le 10 juillet, une civile a été tuée et sa fille grièvement blessée dans l'explosion d'une mine terrestre dans le village de Tchrine, dans le sud-est de la province.

- Le 16 juillet, un garçon a été tué et son père blessé dans l'explosion d'une mine terrestre près de leur camion dans l'ouest de la province.

Province de Hassaké

- Le 11 juin, un civil a été tué par balle à son domicile au cours d'une descente et d'une arrestation dans le village de Salhoum, dans le sud de la province.
- Le 14 juin, les trois passagers civils (deux hommes et une femme) d'une voiture ont été tués au cours d'une frappe de drone dans le village de Charq, dans le nord de la province.
- Le 20 juin, les trois passagers civils d'une voiture ont été tués et un quatrième blessé au cours d'une frappe de drone, dans le nord de la province.
- Le 5 juillet, deux garçons ont été tués au cours d'un échange de tirs entre des groupes armés dans la ville de Ras el-Aïn, dans le nord-est de la province.
- Le 12 juillet, un civil qui tentait de démanteler une mine terrestre a été tué à Ras el-Aïn, dans le nord-est de la province.

Province de Hama

- Le 2 juin, un adolescent de 12 ans du village de Fan Chamali, dans le nord-est de la province, qui cueillait des fleurs au champ a été tué dans l'explosion d'une mine terrestre, dans la périphérie sud du village.
- Le 19 juin, un adolescent de 14 ans a été blessé dans l'explosion d'un engin non explosé alors qu'il récoltait des cultures dans un champ situé dans le nord de la province.
- Le 22 juin, une fille atteinte d'un fragment d'obus a succombé à ses blessures, au cours d'une frappe terrestre qui avait touché, la veille, le village d'Aïn el-Hamam, dans le nord-ouest de la province.
- Le 22 juin, une femme et deux garçons civils ont été tués à leur domicile au cours de ce qui semblait être une frappe de drone dans un quartier résidentiel de la ville de Salhab, dans l'ouest de la province.
- Le 22 juin, un garçon a été tué dans l'explosion d'un engin non explosé dans la ville de Morek, dans le nord de la province, qu'il avait trouvé et déplacé.
- Le 25 juin, une civile a succombé aux blessures occasionnées au cours d'une frappe de drone survenue deux jours auparavant dans le village de Deïr Chmaïl, dans l'ouest de la province.

Province de Raqqa

- Le 2 juin, deux civils ont été blessés au cours d'une frappe de drone dans le nord de la province.
- Le 26 juin, deux civils ont été blessés par des balles d'armes légères au cours d'accrochages ayant opposé deux groupes armés dans la localité de Soulouk, dans le nord de la province.

Province de Deraa

- Le 7 juin, un civil a été tué par des assaillants non identifiés circulant à moto dans la ville de Deraa.

- Le 21 juin, un garçon a été tué à son domicile dans l'explosion d'une grenade à main dans la localité de Jassem, dans le nord de la province, lancée par des personnes non identifiées depuis la rue.
- Le 22 juin, une civile a été tuée à son domicile après avoir reçu une balle tirée par des personnes non identifiées dans la localité de Mahajjé, dans le nord de la province.
- Le 23 juin, un civil a été tué et un autre blessé au cours de tirs d'origine inconnue dans l'ouest de la province.
- Le 1^{er} juillet, un civil a été tué par une balle tirée par des hommes non identifiés circulant à moto dans la localité de Naoua, dans l'ouest de la province.
- Le 5 juillet, un civil a été tué au cours de frappes terrestres sur la localité de Tafas, dans le nord-ouest de la province.
- Le 12 juillet, deux civils ont été tués séparément après avoir reçu des balles tirées par des hommes non identifiés circulant à moto, dans la ville de Sanameïn, dans le nord de la province.

Province de Homs

- Le 6 juin, quatre civils qui récoltaient du blé ont été tués par des balles tirées par des hommes non identifiés dans l'est de la province.

Province de Lattaquié

- Le 24 juin, un civil a été tué au cours d'une frappe de drone qui a touché un terrain agricole dans le nord de la province.

Province de Soueïda

- Le 3 juillet, un garçon a été tué dans le magasin familial dans l'explosion d'une grenade dans la localité d'Atil, dans le nord de la province.

Annexe II

Liste des partenaires humanitaires des Nations Unies participant aux opérations transfrontières

1. AFAQ
2. Agence d'aide à la coopération technique et au développement
3. Al Resala Foundation
4. Al Sham Humanitarian Foundation
5. Al-Ameen for Humanitarian Support
6. Alseeraj for Development and Healthcare
7. Association d'aide humanitaire ATAA
8. BAHAR
9. Basma for Relief and Development
10. Basmeh & Zeitoonah for Relief and Development
11. Big Heart Foundation
12. BINAA for Development
13. Bonyan Organization
14. Bunyan Genclik Ve Kalkinma Dernegi
15. CARE International
16. Children of One World
17. Conseil norvégien pour les réfugiés
18. Croissant-Rouge turc
19. Développement social international
20. Deutsche Welthungerhilfe e.V. (German Agro Action)
21. Foundation for Human Rights and Freedoms and Humanitarian Relief
22. Ghiras al-Nahda
23. Global Communities
24. GOAL
25. Hand in Hand for Aid and Development
26. Handicap International
27. Hope Revival Organization
28. Human Appeal Türkiye
29. Humanitarian Initiative Association
30. Humanitarian Relief Association
31. Ihsan for Relief and Development
32. Ihsan Insani Yardım Ve Dayanışma Dernegi
33. Independent Doctors Association
34. İnsan Charity
35. İnsani İnisiyatif Dernegi
36. İnsani Yardım İlasma Ataa Humanitarian Relief Association
37. International Humanitarian Relief Association
38. Iodine Global Network
39. Islamic Relief Worldwide
40. KUDRA
41. Maram Foundation for Relief and Development
42. Massrat – The Establishment for Human Care and Development
43. Médecins du monde (Türkiye)
44. Medina Association
45. Mercy without Limits
46. Mercy-USA for Aid and Development
47. Muzun for Humanitarian and Development
48. NAS
49. Nasaem Khair

50. Orange
 51. Orient for Human Relief
 52. People in Need
 53. Physicians Across Continents
 54. Point Organization
 55. Qatar Charity
 56. REACH Initiative
 57. Relief Experts Association – UDER
 58. Relief International
 59. Sadad Humanitarian Organization
 60. Saed Charity Organization
 61. SANED Organization
 62. SENED Organization
 63. Shafak Organization
 64. SKT Organization
 65. Société du Croissant-Rouge du Qatar
 66. Solidarités International
 67. Space of Peace
 68. Syria Relief
 69. Syria Relief and Development
 70. Syrian American Medical Society Foundation
 71. Syrian Engineers for Construction and Development
 72. Syrian Expatriate Medical Association
 73. Takaful Alsham Charity Organization
 74. The HALO Trust
 75. The Mentor Initiative
 76. The Syrian Association for Relief and Development
 77. Toplum Kalkinma Dernegi Binaa Binnaa for Development
 78. Ufuk for Relief and Development
 79. Ufuklar Insani Yardim Dernegi
 80. Uluslararası Insani Yardım Organizaia Dernegi International Humanitarian Relief
 81. Uluslararası Insani Yardımlasma Dernegi
 82. Union des organisations de secours et soins médicaux
 83. Violet Organization
 84. War Child Holland
 85. Watan Foundation
 86. White Hands
 87. White Hats Organization for Sustainable Development
 88. Woman Support Association
 89. World Vision International
 90. Yol Rehberi İnsan Hakları Dernegi
-